



# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-8-5-7 **Séance du** lundi 17 novembre 2025

# **SOUTIEN AU MONDE SPORTIF**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

### PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole MARAJO-GUTHMULLER donne procuration à MEYER Philippe PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

#### **EXCUSEE**:

RAPP Catherine

### **ABSENT:**

SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de sport est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relative à la nouvelle politique sportive alsacienne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les demandes de subventions déposées,
- VU l'avis favorable de la 15ème Commission Sud Alsace Saint-Louis -Sundgau Thur-Doller du 31 octobre 2025,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 03 novembre 2025,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim du 03 novembre 2025,
- VU l'avis favorable de la 12ème Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 03 novembre 2025,
- VU l'avis favorable de la 13ème Commission Région Colmar du 03 novembre 2025,
- VU l'avis favorable de la 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 03 novembre 2025,
- VU l'avis favorable de la 11ème Commission Eurométropole de Strasbourg du 04 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour 2025 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 65 775 € au titre de l'aide aux sections sportives de 71 collèges alsaciens (68 publics et 3

privés) pour l'année scolaire 2025/2026 figurant dans les tableaux joints en annexe financière 1 à la présente délibération ;

- Attribue pour 2025 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 9 500 € au titre du dispositif d'aide au dynamisme des clubs, répartis comme suit : 8 000 € pour l'organisation de 4 Rencontres « Un club, Un Collège » organisées pendant la saison sportive 2024/2025 aux 4 clubs évoluant en Nationale 1 et 1 500 € en faveur du Football Club Mulhouse Section Tennis figurant dans les tableaux joints en annexe financière 2 à la présente délibération ;
- Attribue, au titre du dispositif de soutien à l'organisation de sorties d'initiation au ski pour les jeunes alsaciens « mercredis de neige », des subventions de fonctionnement d'un montant global de 10 000 € telles que détaillées dans l'annexe financière 3 jointe à la présente délibération ;
- Précise que les subventions de fonctionnement précitées feront l'objet d'un versement unique une fois la présente délibération rendue exécutoire, à l'exception de la subvention au titre du dispositif « Un club, un collège » qui sera versée sur présentation du bilan sportif,

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P208	O007	P208E01	T100	(1120) 65-65748-282	6 200 €
P208	0007	P208E01	T100	(4055) 65-65381-282	59 575 €
P208	0001	P208E01	T100	(1118) 65-65748-326	9 500 €
P208	0008	P208E01	T100	(2286) 65-65748-282	10 000 €
TOTAL					85 275 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Françoise BEY, Présidente de l'ASPTT Strasbourg